

LES CHIFFRES 2019 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

Données exploitées à partir des déclarations GERE

Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

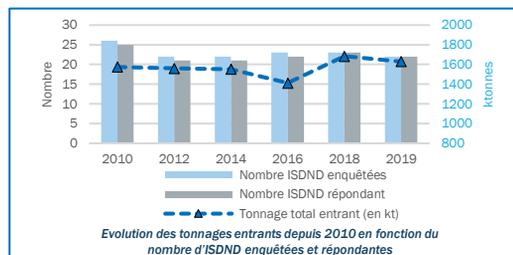
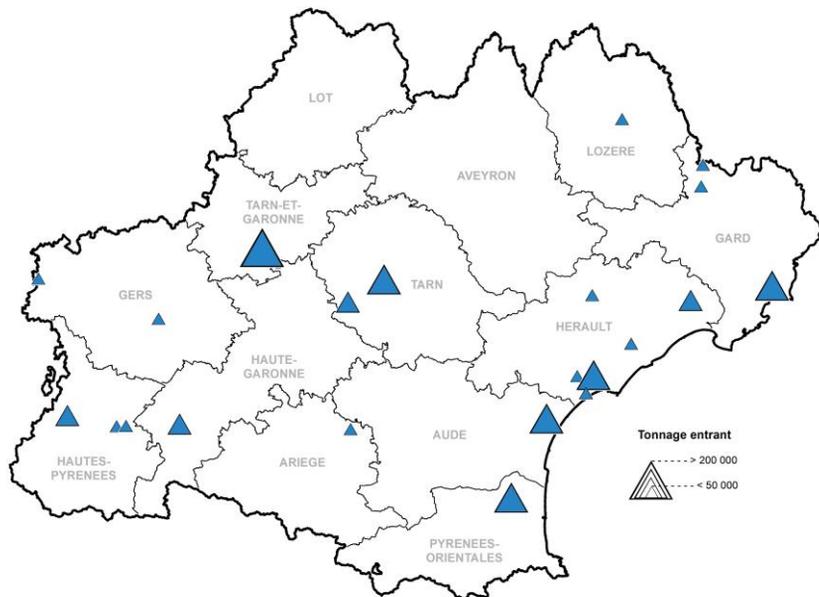
Chiffres clés 2019

22 ISDND (dont 3 n'accueillant pas d'ordures ménagères résiduelles)

1 838 800 tonnes autorisées

1 630 086 tonnes entrantes

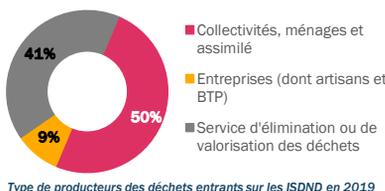
soit **87%** de la capacité totale autorisée



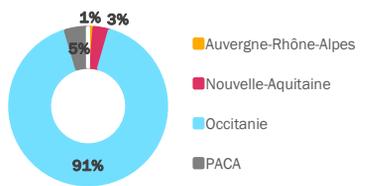
6 ISDND ont fermé entre 2010 et 2019, représentant une capacité totale de 235 000 t/an, et 3 ISDND ont été créées, dans ce même laps de temps (dont 2 n'accueillant pas les ordures ménagères résiduelles), pour une capacité totale de 212 900 t/an. Le taux de retour aux enquêtes est de 95% pour 2010, 2012, 2014 et 100% à partir de 2016. L'installation non-répondante en 2010 a une capacité de 14 000 t/an et celle en 2012 et 2014, 5 000 t/an. Ces non-répondants n'influencent donc pas la tendance d'évolution des déchets entrant en ISDND : en constante diminution entre 2010 et 2016 puis, en forte hausse entre 2016 et 2018, et une nouvelle diminution depuis 2019. (*)

(*) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en ISDND depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont données au verso de cette fiche.

Flux entrants : 1 630 086 tonnes – Déchets résiduels



Type de producteurs des déchets entrants sur les ISDND en 2019



Origine géographique des déchets entrants sur les ISDND en 2019

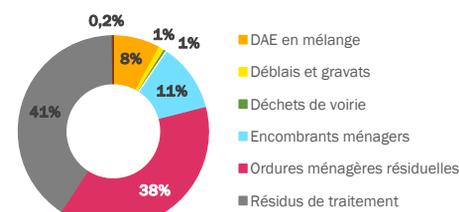
En 2019, 1 630 kt de déchets résiduels ont été admis dans les 22 ISDND d'Occitanie, ce qui représente 87% de la capacité réglementaire totale autorisée.

Les déchets enfouis proviennent à 50% des ménages (et des collectivités) et à 9% des entreprises. Les 41% restants sont considérés comme provenant d'autres installations de traitement de déchets et sont constitués de 485 kt de refus de tri (de collecte sélective, d'encombrants et de déchets des entreprises), 139 kt de refus et déchets non valorisables solidifiés par traitement biologique suite à un tri sur ordures ménagères (couplé à un compostage ou à de la méthanisation), 700 t de refus de compostage (des plateformes qui compostent les déchets verts), 30 kt de mâchefers et de cendres et 7,3 kt de déchets (ordures ménagères résiduelles et/ou DAE) délestés lors des arrêts techniques d'incinérateurs de la région.

Au global, les ordures ménagères résiduelles représentent 38% du total stocké en ISDND en 2019 (soit 623 kt), les résidus de traitement (refus de tri, de compostage, sous-produits d'incinération, etc.) 662 kt, soit 41% du total stocké, les DAE 130 kt, soit 8%, et les encombrants ménagers (tout-venant de déchèteries, mobilier, DEEE, etc.) 187 kt soit 11%.

Enfin, on retrouve en ISDND quelques boues, déchets de voirie et déchets inertes (à noter que les inertes utilisés pour le recouvrement des casiers ne sont pas comptabilisés dans cette analyse).

Près de 148 kt, soit environ 9% des déchets résiduels enfouis dans les ISDND d'Occitanie, ont été produits hors région. Cela concerne, majoritairement, l'ISDND de Bellegarde (30), qui a accueilli, en 2019, 74 kt de déchets de PACA. Les 74 kt restantes proviennent de départements limitrophes à l'Occitanie et ont été traitées par les ISDND de Bénéac (65), Lannemezan (65) et Montech (82).



Typologie des déchets entrants sur les ISDND en 2019

Flux sortants : 34 437 tonnes – Lixiviats traités hors ISDND

Les seuls déchets générés par l'enfouissement en ISDND sont les lixiviats. Leur quantité peut varier significativement d'une année à l'autre, dépendant, notamment, de la pluviométrie.

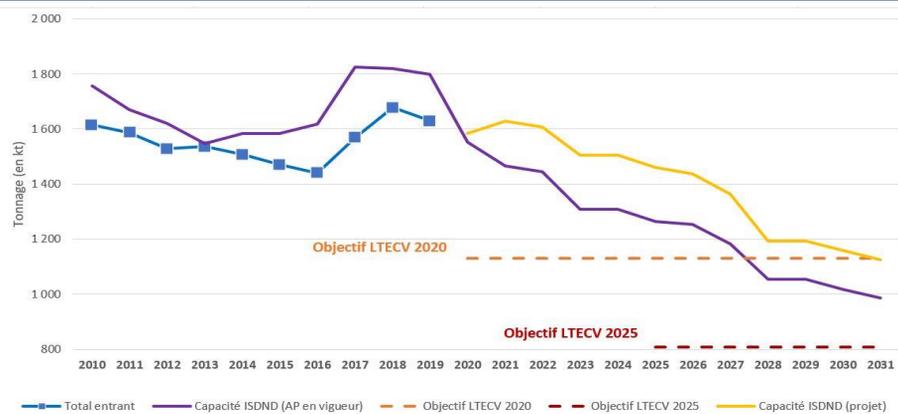
Diverses techniques peuvent être utilisées pour traiter les lixiviats. Ce traitement peut soit s'opérer sur le site de l'ISDND soit être délégué à une station d'épuration située en dehors de l'ISDND.

En 2019, 34 kt de lixiviats ont été traités par des stations d'épuration (les quantités de lixiviats traités sur l'ISDND n'ont pas fait l'objet d'un suivi en 2019). On notera que ce total ne comprend pas la production d'une ISDND qui est directement raccordée à la STEP. Cette dernière produit, en fonction des années, entre 15 et 20 kt de lixiviats par an.

Valorisation énergétique

15 des 22 ISDND qui accueillent des déchets, en 2019, en Occitanie, valorisent le biogaz produit naturellement lors de la décomposition de ces déchets : soit par production de chaleur, qui sera auto-consommée sur le site ou utilisée pour l'évaporation des lixiviats, soit par cogénération (c'est-à-dire valorisation de la chaleur sur site et production d'électricité pour redistribution via les réseaux électriques), soit par production de biométhane, qui peut être injecté dans les réseaux de gaz naturel ou utilisé comme carburant. On notera qu'1/3 des ISDND sont gérées en mode « bioréacteur », c'est-à-dire que les lixiviats sont réinjectés dans le casier, ce qui permet d'accélérer le processus de dégradation des déchets et donc la production de biogaz.

Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)



La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe comme objectif de diminuer les quantités de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en ISDND de :

- 30% en 2020 par rapport à 2010 et
- 50% en 2025 par rapport à 2010.

L'article R.541-17-II du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités annuelles d'élimination : en 2020 \leq 70% de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010 en 2025 \leq 50% de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010.

L'objectif de limitation des capacités de stockage, fixé par l'article R.541-17 du Code de l'environnement, ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes. En Occitanie, comme dans la majorité des régions françaises, les arrêtés préfectoraux des différentes ISDND en cours autorisent déjà des capacités de stockage supérieures à l'objectif réglementaire. Ainsi, pour 2020, la capacité autorisée est de 1,6 million de tonnes et elle sera, en 2025, de 1,3 million de tonnes (voir courbe violette dans le graphique ci-dessus). L'objectif de 2020 serait alors atteint en 2027. Cependant, il convient également de prendre en compte les projets déjà en cours (voir courbe jaune dans le graphique ci-dessus). Concernant les quantités de déchets admises en ISDND, la LTECV impose une réduction significative : diminution de -30% en 2020 (par rapport à 2010) et de -50% en 2025. Bien que présenté de manière différente, cela rejoint l'objectif relatif aux capacités. En 2019, 1,63 million de tonnes de déchets ont été admis en ISDND (voir courbe bleue dans le graphique ci-dessus), ce qui représente une baisse d'environ 50 kilotonnes par rapport à 2018, alors que les quantités étaient en constante augmentation depuis 2016. Cette diminution s'explique, notamment, par la réduction des apports des flux de déchets résiduels provenant des régions limitrophes.

